

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L211-7 du code l'environnement concernant le plan d'entretien et de gestion du bassin versant de la Boyne 2022-2027, sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontais

Il sera procédé du mardi 30 mai 2023 à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h soit durant 32 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement, présentée par la Communauté de Communes du Clermontais, dans le cadre du plan d'entretien et de gestion du bassin versant de la Boyne 2022-2027.

Cette déclaration d'intérêt général permettra à la Communauté de Communes du Clermontais d'intervenir pour des travaux d'entretien et de restauration sur les cours d'eau du bassin versant de la Boyne, sur les communes de Cabrières, Fontès, Mourèze, Péret et Valmascle.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Mme Lucie MOREAU, Cheffe de projet GEMAPI, Tél : 0805295715 - mël : eau.assainissement@cc-clermontais.fr

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier pour conduire cette enquête publique, est Monsieur Jean-Pierre CHALON.

Dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment, le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, et le registre d'enquête, seront déposés et consultables du mardi 30 mai 2023 à 9h au vendredi 30 juin 2023 à 17h :

- à la mairie de Fontès, siège de l'enquête, les horaires d'ouverture sont :
 - Lundi et mercredi : de 9h à 12h
 - Mardi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- sur le site internet du registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/restauration-entretien-boyne-cc-clermontais/>
- sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête, du mardi 30 mai 2023 à 9h au vendredi 30 juin 2023 17h :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Fontès, siège de l'enquête, aux horaires susvisés,
- par correspondance au commissaire enquêteur,

Monsieur Jean-Pierre CHALON,
« plan d'entretien et de gestion du bassin versant de la Boyne 2022-2027 »

Mairie
11 Bd de la République
34320 FONTES

- les déposer par voie électronique à l'adresse suivante : restauration-boyne-clermontais@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Fontès, à l'adresse citée ci-dessus, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- Mardi 30 mai 2023 de 9h à 12h
- Jeudi 8 juin 2023 de 14h à 17h
- Mardi 20 juin 2023 de 9h à 12h
- Vendredi 30 juin 2023 de 14h à 17h

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Direction départementale des Territoires et de la Mer, services eaux risques et nature et à la mairie de Fontès et sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2> durant le même délai.

À l'issue de l'enquête publique la décision prise par le Préfet de l'Hérault susceptible d'intervenir est la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L211-7 du code l'environnement concernant le plan d'entretien et de gestion du bassin versant de la Boyne 2022-2027, présenté par la Communauté de Communes du Clermontais.